

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 18 (1927)

Artikel: Vaud
Autor: Savary, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud.

UNIVERSITÉ : L'Ecole des sciences sociales et politiques, rattachée à la Faculté de droit, a précisé et complété son programme. Voici ce qui concerne la *section de pédagogie* :

Les examens de *licence* portent sur sept matières obligatoires et une matière à option.

Matières obligatoires :

1^o La philosophie générale ; 2^o la langue et la littérature françaises ; 3^o la psychologie ; 4^o l'histoire des doctrines pédagogiques ; 5^o la didactique générale ; 6^o l'organisation et la législation scolaires ; 7^o la pédologie.

Matières à option :

1^o L'histoire générale ; 2^o la morale ; 3^o une langue autre que le français, enseignée à la Faculté des lettres ; 4^o la didactique spéciale ; 5^o la physiologie du système nerveux dans son rapport à la pédologie ; 6^o l'hygiène.

Les examens de *doctorat* portent sur trois matières, choisies parmi les suivantes :

1^o La psychologie ; 2^o l'histoire des doctrines pédagogiques ; 3^o la didactique générale et spéciale ; 4^o l'organisation et la législation scolaires ; 5^o la pédologie ; 6^o la morale.

Il est rappelé aux candidats que les examens de doctorat sont plus approfondis que ceux de licence, quelle que soit d'ailleurs l'étendue des matières indiquées au programme. La Commission d'examen, dans l'appréciation des épreuves de doctorat, tient particulièrement compte des qualités de raisonnement, de jugement, d'exposition dont témoigne le candidat.

Le candidat au doctorat doit en outre élaborer une thèse. Une notice spéciale concernant la préparation des thèses est remise aux candidats qui la demandent.

L'année dernière, un candidat, M. F. A. Balmer, a obtenu le grade de docteur en pédagogie après avoir présenté et soutenu une thèse sur « Les classes dites faibles » (élection des élèves). Au printemps passé, le même grade a été octroyé à M. Challand, après soutenance d'une thèse sur « La mesure de l'intelligence ». Ces deux intéressantes études ont été publiées.

C'est aussi la section pédagogique de l'école des sciences sociales qui délivre le *certificat d'aptitudes pédagogiques*, indispensable pour enseigner dans les collèges et gymnases du canton de Vaud.

Les examens portent sur trois matières obligatoires :

1^o L'histoire des doctrines pédagogiques ; 2^o l'organisation et la législation scolaires ; 3^o la didactique générale.

Le candidat doit en outre avoir fait, d'une manière satisfaisante, six exercices pratiques au minimum.

* * *

Désireuse de montrer sa reconnaissance à son fondateur, l'Université a convié, le samedi 10 juillet 1926, les autorités et le public à une cérémonie à l'Aula au cours de laquelle fut inauguré un médaillon de bronze rappelant les traits d'*Eugène Ruffy*.

Quelques mois après, dans une cérémonie plus intime, mais non moins émouvante, l'Université plaçait dans la salle du Sénat un buste de *Maurice Millioud*, enlevé prématûrément à la science et à son pays, après avoir enseigné brillamment la philosophie et la sociologie. Ce buste a été offert à l'Université par l'association des anciens élèves de l'Ecole des sciences sociales dont M. Millioud fut le créateur et le premier directeur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : Le corps enseignant secondaire comprend 5 directeurs d'établissements cantonaux, 21 directeurs d'établissements communaux, 201 maîtres ordinaires, 81 maîtres spéciaux, 52 maîtresses ordinaires, 33 maîtresses spéciales et 5 maîtres temporaires, soit un effectif total de 398 personnes.

Dans l'enseignement professionnel, il y a 7 directeurs, tous chargés d'un enseignement, 23 maîtres ordinaires, 9 maîtres spéciaux, soit en tout 39 personnes.

Les maîtres secondaires ont eu leur assemblée annuelle à Rolle le 18 septembre. Ils ont entendu un rapport de M. *Marcel Monney* sur « Notes et promotion ». Les conclusions suivantes ont été adoptées :

1^o « Les notes, destinées avant tout à renseigner les parents sur le travail de leurs enfants, doivent être, pour les élèves de 10 à 15 ans, en particulier, un stimulant, un encouragement, plutôt qu'une sanction sans appel ; pour le maître, l'expression d'un jugement empreint de bienveillance.

2^o Au lieu d'assigner à la note de conduite un coefficient, il conviendrait de lui faire une place à part. La promotion d'un élève n'ayant pas obtenu 7 de conduite (sur 10) devrait pouvoir être refusée.

3^o Le système des groupes (de branches) avec la moyenne de 6 pour chacun d'eux, sera introduit à titre d'essai, dans l'enseignement secondaire vaudois.

4^o L'admission conditionnelle, pour un trimestre, précédée, surtout dans les grandes localités, d'un examen consultatif, assurerait une meilleure sélection.

L'école primaire et l'école secondaire collaboreront, plus que

par le passé, à cette sélection ; le pays y a un intérêt supérieur.

5^o La promotion des élèves est basée sur les résultats de l'année entière, mais il est souhaitable que les conférences de maîtres puissent déroger au règlement, suivant l'intérêt et les efforts de l'élève et tenir compte de circonstances spéciales. »

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : Le nombre des membres du corps enseignant primaire a constamment baissé depuis quelques années, par suite de la fermeture de beaucoup de classes, fermeture rendue possible par la diminution du nombre des enfants ou conseillée par des raisons d'économie. Voici un tableau qui a son éloquence :

Nombre des maîtres et maîtresses en 1921 :	1620
» » » » » » 1922 :	1574
» » » » » » 1923 :	1534
» » » » » » 1924 :	1505
» » » » » » 1925 :	1489

Diminution en cinq ans : 131 classes.

Nombre des maîtres et maîtresses en 1926 : 1493.

Augmentation au cours de la dernière année : 4 classes.

Il semble donc que la période décroissante est terminée et que l'on va désormais remonter la pente. C'est bien heureux pour les nombreux brevetés et brevetées qui attendent du travail.

Quand même l'Ecole normale de Lausanne a réduit impitoyablement son recrutement, elle a délivré en 1927 les *brevets* suivants :

Instituteurs : 21 candidats ; 15 ont obtenu leur brevet au printemps ; 5 aux examens complémentaires d'automne.

Institutrices : 29 candidates : brevetées au printemps, 26 ; en automne, 3.

Ecoles enfantines : 11 brevetées au printemps.

Enseignement ménager : 2 au printemps, 8 en automne.

Enseignement aux arriérés : 1 en automne.

Enseignement des travaux à l'aiguille : 7 au printemps.

A la suite d'examens spéciaux subis en octobre, cinq instituteurs primaires ont obtenu le diplôme pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Le nombre des *classes primaires supérieures* augmente d'une façon réjouissante : en 1916, il n'y avait que 36 classes comptant 900 élèves ; en 1926, 56 classes accueillaient 1600 élèves. Dès lors, deux nouvelles classes se sont ouvertes ; d'autres ne vont pas tarder à entrer en activité.

Les *classes ménagères* n'augmentent pas aussi rapidement. Les autorités communales reculent devant la dépense. Et pourtant,

grâce à la subvention fédérale, celle-ci est relativement faible. Dans la plupart des écoles ménagères, la fréquentation est obligatoire pour toutes les jeunes filles dès l'âge de 15 à l'âge de 16 ans.

A Lausanne, à côté des cinq classes où l'enseignement ménager est combiné avec des leçons de culture générale, on a créé un enseignement ménager pour les jeunes filles peu douées ; il est suivi avec grand plaisir et porte d'heureux fruits.

De l'enseignement de l'histoire, tel était le sujet que les conférences de cercle eurent à étudier l'année dernière. Cette année, la question devait faire l'objet d'un rapport général. Celui-ci fut présenté par M. E. Guex, instituteur à Bussy s. Morges, à l'assemblée plénière de la Société pédagogique vaudoise réunie à Lausanne le 11 septembre.

En voici les conclusions qui furent admises :

1^o L'enseignement de l'histoire doit être maintenu à l'école primaire, puisqu'il contribue au développement intellectuel, moral et social de l'enfant.

2^o Son but essentiel est de préparer des citoyens conscients de leurs devoirs envers le pays et ses institutions démocratiques.

3^o Il laissera de côté les faits les moins importants de l'histoire nationale pour s'occuper davantage de l'histoire de la civilisation.

4^o L'histoire sera enseignée dans un esprit de tolérance à l'égard des autres nations, afin de contribuer au mouvement général de pacification et de collaboration internationale.

5^o Une revision du manuel en usage actuellement n'est pas urgente ; diverses modifications seront étudiées après une expérience suffisante.

M. F. Meyer, inspecteur scolaire, qui avait droit à la retraite, ayant donné sa démission, n'a pas été remplacé, pour raison d'économie. Le canton a donc dû être divisé en six arrondissements d'inspection au lieu de sept. Ainsi, chaque inspecteur aura sous sa surveillance de 175 à 206 classes. C'est beaucoup trop. Espérons qu'on ne tardera pas à revenir à l'état légal, soit huit inspecteurs.

La Caisse cantonale d'*assurance infantile* a passé par une crise. Le Conseil d'Etat, craignant un fort déficit, a demandé aux médecins une réduction de leurs honoraires. Ceux-ci d'abord refusèrent. Le Conseil d'Etat obtint du Grand Conseil un décret suspendant l'activité de la Caisse à partir du 1^{er} avril si, à ce moment-là, de meilleures conditions financières n'avaient pas été obtenues. Finalement, poussé par l'opinion publique et par une plus juste appréciation de ses vrais intérêts, le corps médical

consentit à un arrangement. La Caisse put donc continuer, sans un seul jour d'interruption, à rendre les services qu'on s'est habitué à attendre d'elle.

Au cours de l'année 1926-27, les recettes ont atteint 769 570 fr. 25, où les contributions des assurés figurent pour 375 928 fr., soit le 49% les subsides fédéraux par 200 077 fr. 45 ; les subsides cantonaux pour 173 797 fr. Les frais de médecins ont atteint 503 064 fr., les frais de pharmacie 161 988 fr. 30, les frais de traitements dans les asiles ou hôpitaux 63 379 fr. 10, ce qui représente un total de dépenses de 733 421 fr. 40.

Comme ces années précédentes, le Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance a organisé à Lausanne, les 22 et 23 avril, deux journées éducatives.

Le sujet général des entretiens était : « Ce qui vient en aide à l'éducation ». M. *Richard*, directeur d'école à Genève, a parlé de l'enseignement collectif et de l'enseignement individuel. M. le Dr *Affolter*, des « jeux collectifs ». M. *Jacques-Dalcroze* « du rythme comme éducateur ». M. *Ferrière* de « l'éveil du sentiment religieux chez l'enfant ». Mlle *E. Serment*, « la religion dans la vie de famille ». MM. *Vuilleumier*, « la Bible pour l'enfant ».

Ces conférences ont été suivies et discutées par un nombreux public composé en majorité d'institutrices et d'instituteurs.

Il n'est pas possible de mentionner ces journées éducatives sans donner une pensée à celle qui en a eu l'idée et qui plusieurs années en fut l'animatrice. Nous avons nommé Mme *Pieczynska*, décédée l'hiver dernier chez son amie, Mlle Serment, au Mont s. Lausanne.

D'origine bernoise (elle était née Reichenbach, en 1854), elle avait étudié la médecine, mais une certaine dureté d'oreille l'empêcha d'exercer son art ; devenue veuve et restée sans enfant, elle résolut de se consacrer à l'amélioration du sort de ses compagnes et à l'éducation des jeunes.

Ayant beaucoup contribué à fonder l'Alliance des Sociétés féminines de la Suisse, elle devint présidente de sa commission d'éducation.

Dès lors, par la parole et par la plume, elle se voua tout entière à sa tâche. Elle publia entre autres : « L'école de la pureté » et « Le rôle de l'école dans l'éducation sexuelle », « L'A.B.C. de l'éducation nationale », « Au foyer domestique », « L'éducation sociale de l'instinct maternel », « Mariage et célibat », « L'esprit de service », « Tagore éducateur ».

Elle se dépensa sans compter pour obtenir l'enseignement post-scolaire obligatoire et gratuit pour toutes les jeunes filles.

C'était une femme de tête et de cœur que sa surdité devenue complète n'entraînait pas. Elle savait faire passer dans l'âme d'autrui l'enthousiasme et la foi qui l'animaient. Cela ne l'empêchait pas de posséder beaucoup de sens pratique et le don inné de l'enseignement. Quelqu'un qui l'a connue de près a pu dire d'elle : « C'est le plus grand nom de la pédagogie féminine en Suisse depuis Mme Necker-de Saussure ¹ ». J. S.

Valais.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Dans le domaine de l'enseignement primaire, l'événement le plus considérable a été la célébration du *Cinquantenaire de l'Ecole normale*, qui coïncida avec l'Assemblée générale des Sociétés valaisannes d'éducation, tenue à Sion le 17 novembre.

En manière de prélude à ces assises importantes, l'*Ecole primaire* fit paraître une étude remarquable sur le « Travail accompli dans le domaine de l'instruction primaire en Valais durant le dernier demi-siècle ». Cette revue traite, de main de maître, tous les points intéressant l'enseignement primaire : situation matérielle et formation du personnel enseignant ; lois, règlements et circulaires, programmes et plans d'études, matériel et manuels scolaires, inspections et mesures philanthropiques. On ne saurait désirer tableau plus fidèle et plus lumineux de l'évolution de notre organisation scolaire et des progrès réalisés dans un champ aussi vaste, grâce à l'impulsion vigoureuse, parfois même hardie, des magistrats qui se sont succédé au Département de l'Instruction publique. L'auteur leur décerne le plus bel éloge qui soit : « En pédagogues avertis qui savent que l'école vaut ce que vaut le maître, que celui-ci n'est pas un vulgaire marchand de connaissances, mais un éducateur qui se sert de l'instruction pour donner l'éducation, ils se sont constamment préoccupés de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant. C'est dans ce but qu'on a toujours entouré l'Ecole normale d'une sollicitude spéciale, que dans de nombreuses circulaires on a prodigué aux instituteurs et aux institutrices les observations, les exhortations, les directions, les appels à la dignité et à la conscience professionnelles ; que dans les réunions pédagogiques pour inspecteurs ou instituteurs, les allocutions et les discussions roulaient sur des questions éminemment pratiques telles que l'importance d'une bonne éducation, l'emploi des meilleures méthodes, l'orientation à donner

¹ Mlle M. Evard dans *l'Éducateur*.